



# PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

## GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1<sup>ère</sup> édition - 2020

► Les services en charge de la sécurité des bâtiments, des locaux et du bien-être<sup>1</sup>.



### Vinçotte



« Vinçotte offre des services objectifs et consultatifs dans les domaines de l'inspection, de la certification, de l'évaluation de la conformité et de la formation »<sup>2</sup>. Leurs services pour les écoles sont consultables à l'adresse suivante : [www.vincotte.be/fr/batiments/ecoles](http://www.vincotte.be/fr/batiments/ecoles)

→ **Coordonnées :**

La liste de leurs bureaux est disponible sur leur site Internet : [www.vincotte.be/fr/nos-bureaux](http://www.vincotte.be/fr/nos-bureaux)



### Les Services d'incendie – Pompiers (au sein des zones de secours)



« Vous pouvez contacter les services d'incendie à tout moment pour de l'aide urgente au numéro d'urgence 112. Si la situation n'est pas urgente, il est préférable d'appeler la zone de secours via leur numéro de téléphone propre. »

« Certains membres des services d'incendie sont également au service du citoyen pour lui fournir avis et conseils en matière de sécurité incendie.

Pour remplir cette mission, ils se basent, d'une part, sur des règlements légaux qui sont d'application pour les bâtiments, les constructions ou lors des événements. Dans ce cas, les techniciens en prévention incendie veillent au respect de l'application de la réglementation. Cela se fait aussi bien via la vérification des plans que lors des visites sur place, le cas échéant.

D'autre part, les services d'incendie souhaitent également mieux conscientiser le citoyen en matière de sécurité incendie et attirer son attention sur les dangers des incendies. C'est la raison pour laquelle un conseiller en prévention incendie (CPI) fournit des conseils afin de réduire les risques d'incendie dans et aux alentours des habitations. Le CPI fournit ses conseils gratuitement, répond aux questions, organise des sessions d'information pour groupes, effectue des visites à domicile, etc.»<sup>3</sup>

→ **Coordonnées :**

La liste (avec les numéros de téléphone et les sites internet propres) est disponible sur le site de la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique : [www.frcspb.be/zone-de-secours/](http://www.frcspb.be/zone-de-secours/)



## Les Services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE)

En plus de ses autres missions, ce service assure une visite de l'établissement scolaire : « Le médecin scolaire procède à une visite générale des bâtiments (classes, cantines, cours de récréation, installations sanitaires, ...). Son attention se porte sur la sécurité, l'hygiène et le bien-être des élèves. Cette visite est complémentaire à celles d'autres partenaires externes (Services Internes et Externes de Prévention et de Protection au Travail, AFSCA, services régionaux d'incendie...). »<sup>4</sup>

### → Coordonnées :

Chaque école est liée à un service PSE ou un centre PMS.<sup>5</sup>

Un service ou un centre peut d'ailleurs desservir plusieurs écoles.

**La liste des services PSE peut être consultée via le site de l'ONE :**

<https://www.one.be/professionnel/sante-a-lecole/liste-des-services/>

---

## La Direction générale des infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles

« La Direction générale des infrastructures a pour mission d'assurer un hébergement fonctionnel de qualité pour les activités scolaires, culturelles, sportives, de l'aide à la jeunesse et de santé organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, elle répare, rénove, agrandit, construit... ou subventionne ces travaux dans les écoles, centres culturels, salles de concert, centres sportifs, hôpitaux universitaires, bâtiments administratifs, etc. pour les citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. »

### → Coordonnées :

**Site web :** [www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=98](http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=98)

---

## Le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

« BeSWIC est le centre de connaissance belge sur le bien-être au travail. Il a été conçu pour rassembler toute l'information sur le bien-être au travail. BeSWIC est l'abréviation de "Belgian Safe Work Information Center". BeSWIC est consacré à la prévention des risques professionnels, à la sécurité et à la protection de la santé au travail. »

### → Coordonnées :

**Site web :** [www.beswic.be/fr](http://www.beswic.be/fr)

---



## Les Services internes<sup>6</sup> / externes<sup>7</sup> pour la prévention et la protection au travail (SIPPT / SEPPT)

« Chaque employeur a l'obligation de collaborer activement au bien-être des travailleurs au travail. Pratiquement, deux situations sont présentes sur le terrain :

Soit, l'entreprise dispose des compétences en son sein :

Dans ce cas, elle crée un **service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT)**. Ce service est composé d'un ou plusieurs conseiller(s) en prévention. Ceux-ci émettent des recommandations sur toutes les situations qui ont trait à la politique du bien-être et ce, à l'attention de toutes les parties concernées (employeur, membres de la ligne hiérarchique, travailleurs). Un tel service est présent dans certaines moyennes et grandes entreprises (Caterpillar, Arcelor-Mittal, BNP Paribas...).

Soit, l'entreprise ne dispose pas des compétences en son sein :

Dans ce cas, l'employeur délègue cette tâche à un **service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT)**. En Belgique, la grande majorité des entreprises étant des petites et moyennes entreprises, elles ont recours à un SEPPT. »<sup>8</sup>

.....



## Le SIPPT de la Fédération Wallonie-Bruxelles



« Ses compétences sont multiples et différentes selon les institutions du Secteur IX (éducation) ou du Secteur XVII (Culture et Affaires sociales).

Le Service interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT), dénommé Direction du SIPPT dans l'organigramme fonctionnel du Ministère, a pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques visés par l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique de bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail.»

Leur site internet « a pour objectif premier d'assurer l'information continue des personnes ressources ayant en charge la sécurité au sein des établissements relevant du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

→ **Coordonnées :**

Site web : [www.sippt.cfwb.be](http://www.sippt.cfwb.be)

.....



## Les Comité pour la prévention et la protection au travail<sup>9</sup> (CPPT)

« Le CPPT est l'organe de concertation au sein de l'entreprise qui a pour mission de contribuer activement à tout ce qui est entrepris dans l'entreprise pour favoriser le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Cela consiste à émettre des avis préalables (par exemples sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action, sur le choix ou le remplacement d'un service externe pour la prévention et la protection au travail), à donner des accords préalables dans certains cas (par exemple sur la durée minimale des prestations des conseillers en prévention du service interne pour la prévention et la protection au travail), à développer des propositions (par exemples sur la politique du bien-être de l'employeur, sur la façon d'embellir les lieux de travail), à avoir un droit à l'information. Le Comité a également un droit d'initiative dans certains domaines (par exemple tous les membres représentant les travailleurs peuvent demander à l'employeur de désigner une personne de confiance) et des compétences spécifiques (par exemple le Comité doit encourager les activités du service interne et suivre son bon fonctionnement).

Le Comité est composé de représentants des travailleurs et de représentants de l'employeur ou de l'employeur lui-même.

[...] Le CPPT doit se réunir au moins une fois par mois au siège principal de l'entreprise. »<sup>10</sup>

.....



## Le conseiller en prévention local

« Le conseiller en prévention local, de par sa fonction publique spécifique et indépendante, est un partenaire privilégié du chef d'établissement informant et conseillant ce dernier pour toutes les matières relatives au bien-être et à la sécurité au sein de son établissement. »<sup>11</sup>

Un décret programme du 12 décembre 2018 (publié le 15 janvier 2019) (<http://archive.pfwb.be/1000000020ab056>) reprend (au chapitre VI) les dispositions permettant l'engagement de conseillers en prévention dans les établissements.

Le rôle et désignation, les répartitions et dénominations usitées, la formation ainsi que les missions et objectifs à atteindre du conseiller en prévention sont disponibles sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles : [www.espace.cfwb.be/sippt/Vega\\_III.php?consult=1617#Missions](http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1617#Missions)

.....



## L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)



Leur mission est de « veiller à la sécurité de la chaîne alimentaire et à la qualité de nos aliments, afin de protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes [...] La prévention et la gestion d'incidents dans la chaîne alimentaire est une des tâches principales de l'Agence. C'est le Service prévention et gestion de crises qui en coordonne la gestion en étroite collaboration avec les différents services de l'AFSCA et les autorités compétentes externes ».

→ Coordonnées :

Site web : [www.afsca.be](http://www.afsca.be)

.....



## Les Cellules bien-être

Le projet-pilote « Cellule Bien-être » a été lancé pendant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. Il s'adressait à tous les établissements scolaires de la Communauté française, de tous types d'enseignement, de tous niveaux et de tous réseaux.

*« Concrètement, une cellule bien être est un groupe local de coordination qui réunit des intervenants internes et externes à l'école (chefs d'établissements, enseignants, éducateurs, membres des équipes des centres psycho médico sociaux - CPMS et des services de promotion de la santé à l'école - SPSE, élèves). Ce groupe se réunit régulièrement pour aider le chef d'établissement à définir les lignes de force de son école en matière de santé et de bien-être. Il dynamise donc la promotion de la santé et du bien-être durant le temps scolaire, identifie les ressources in ternes et externes auxquelles faire appel, tout en prenant en compte les problématiques spécifiques de l'établissement »<sup>12</sup>.*

→ **Pour en savoir plus :**

Via le site Enseignement.be: [www.enseignement.be/index.php?page=26609](http://www.enseignement.be/index.php?page=26609)

---



## Notes

### Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - « Le bien-être au travail est l'ensemble des facteurs qui concernent les conditions dans lesquelles le travail s'effectue: sécurité au travail, protection de la santé du travailleur, prévention des risques psychosociaux au travail, ergonomie, hygiène au travail et embellissement des lieux de travail ». Lu sur le site du BeSWIC, le centre de connaissance belge sur le bien-être au travail. Accessible via <https://www.beswic.be/fr/propos-de-beswic> (Dernier accès le 17/03/2020)

2 - Lu sur le site de Vincotte, accessible via <https://www.vincotte.be/fr/qui-sommes-nous/a-propos-de-nous> (Dernier accès le 17/03/2020)

3 - Lu sur le site de la Direction Générale Sécurité civile, accessible sur <https://www.civieleveiligheid.be/fr/content/que-font-les-pompiers> (Dernier accès le 17/03/2020)

4 - Office de la Naissance et de l'Enfance. La promotion de la santé à l'école. Disponible sur [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/Brochures/PSE\\_depliant\\_2018.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/PSE_depliant_2018.pdf) (Dernier accès le 17/03/2020)

5 - Les missions de promotion de la santé à l'école sont prises en charge :

- En ce qui concerne l'enseignement subventionné (officiel communal ou provincial, et libre) par un service de Promotion de la Santé à l'Ecole (service PSE). Ce service exerce ses missions en étroite collaboration avec les centres Psycho-Médico-Sociaux (centres PMS) compétents afin de rendre optimal l'échange réciproque d'informations en matière d'actions de prévention, d'éducation à la santé et de suivi médical des élèves. La Fédération Wallonie-Bruxelles, via la Direction générale de la Santé, agréée et subventionne les services PSE.

- En ce qui concerne l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par les centres PMS eux-mêmes, en plus des missions qui leur sont habituellement dévolues.

Lu sur la page « Promotion de la santé à l'école » de l'ONE, accessible sur <https://www.one.be/professionnel/sante-a-lecole/les-missions-de-la-pse/> (Dernier accès le 17/03/2020)

6 - Prevent. Service interne pour la prévention et la protection au travail. Disponible sur <https://prevent.be/fr/theme/service-interne-ppt> (Dernier accès le 17/03/2020)

7 - Prevent. Service externe pour la prévention et la protection au travail. Disponible sur <https://prevent.be/fr/theme/service-externe-ppt> (Dernier accès le 17/03/2020)

8 - Lu sur le site de BeSWIC, le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale : « Quelle est la structure d'un service interne / externe pour la prévention et la protection au travail (SIPPT/SEPPT) ? », accessible via (url raccourcie) <https://bit.ly/2WtCi3J> (Dernier accès le 17/03/2020)

9 - Les CPPT étaient autrefois appelés (avant le changement de dénomination par AR du 3 mai 1999) Comités de concertation de base (CoCoBa). Lu sur le site du SIPPT de la Fédération Wallonie Bruxelles. Accessible via [http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega\\_III.php?consult=447](http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=447) (Dernière consultation le 17/03/2020)

10 - Lu sur la page Comité pour la prévention et la protection au travail du site BeSWIC, le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail. Accessible via (url raccourcie) <https://bit.ly/35XIXaF> (Dernier accès le 17/03/2020)

11 - Fédération Wallonie-Bruxelles. Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire. 3<sup>ème</sup> édition. Disponible sur [http://enseignement.be/download.php?do\\_id=10154](http://enseignement.be/download.php?do_id=10154) (Dernier accès le 17/03/2020)

12 - Vandoorne C, Miermans MC, Absil G. Belgique francophone : une évaluation des « cellules bien-être » en milieu scolaire. La Santé en action (2018) N°445. Disponible sur <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2018-n-445-promotion-de-la-sante-a-l-ecole-agir-sur-le-climat-scolaire> (Dernier accès le 17/03/2020) et Projet pilote « Cellule bien-être » de la Fédération Wallonie -Bruxelles. Disponible sur <http://www.enseignement.be/index.php?page=26609> (Dernier accès le 17/03/2020)